

COMPTE RENDU SUCCINCT**CONSEIL COMMUNAUTAIRE-30 SEPTEMBRE 2019 18h30– SALLE POLYVALENTE DE SALORNAY SUR GUYE****VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU C.G.C.T.**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Salornay-sur Guye, sous la présidence d'Elisabeth LEMONON, présidente.

Etai(ents) présents (50): Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC – Christophe PARAT - Bertrand LEVEQUE (sup.) – Christiane DAMMAN (sup.) - Pierre NUGUES – Marie-Odile MARBACH – Josette DESCHANEL – Henri BONIAU – Michelle TERRAZ – Didier DELHOMME – Claude TAIEB – Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Elisabeth LEMONON – Claude GRILLET (sauf rapport 1 à 9) - Frédérique MARBACH - Paul GALLAND – Guy PONCET – Jean-Paul BLANC – Bernard DURUPT – Sylvain THOMAS (sup.) - Armand ROY – Patrick TAUPENOT – Christian MORELLI – Christian BRUNY – Jean MONAVON – François BONNETAIN – Paulette EMORINE - Denise DELHOMME – Jean-Pierre DESGEORGES – Dominique SABATHIER - Jean-Pierre MAURICE (sauf rapports 1 à 11) – Alain DE JAVEL – Jean-Denis GARITAINE - Jean-Louis THUEL – Jean-Luc FONTERAY – Gilles BURTEAU – Catherine BERTRAND - Charles TETE – Robert PELLETIER (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Louis TRUCHOT – Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD – Serge MARSOVIQUE (sup.) – Alain LECHAT (sup.) – Georges BOUILLIN.

Procurations(s) (10) : Philippe BERTRAND donne pouvoir à Louis TRUCHOT – Bruno COMBROUZE donne pouvoir à Michelle TERRAZ – Patrick RAFFIN donne pouvoir à Bernard ROULON – Mathilde RAVAUX donne pouvoir à Henri BONIAU – Liliane POMMIER donne pouvoir à Colette ROLLAND – Maurice GAUDINET donne pouvoir à Didier DELHOMME – Jean-Luc DELPEUCH donne pouvoir à Elisabeth LEMONON - Claude GRILLET donne pouvoir à Jean-Luc FONTERAY (sauf rapport 10 à 16) – Edith JANIN donne pouvoir à Paul GALLAND – Jean-Luc TRONCY donne pouvoir à Jean MONAVON – Joëlle LUZY donne pouvoir à Marie-Odile MARBACH.

Etai(ents) absent(s) (6) : Armand LAGROST – Sylvain CHOPIN – Claire MATRAT – Jean-Marc CHEVALIER – Jean-Marc BERTRAND – Philippe BORDET.

Etai(ents) excusé(s) (19) : Jeanick LEMAITRE – Bruno CORNIER – Jean-Claude PROST – Philippe BERTRAND – Bruno COMBROUZE – Agnès LAURIOT – Patrick RAFFIN – Mathilde RAVAUX – Liliane POMMIER - Sylvie CHEVRIER – Maurice GAUDINET – Jean-Luc DELPEUCH – Edith JANIN – Patrice GOBIN – Jean-Luc TRONCY – Joëlle LUZY – Etienne LONGIN – Marc FURNO – Murielle GAUDILLERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONNETAIN

PERSONNEL TECHNIQUE : Florie BONNIEL– Carole TISSIER

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : Rapports 1 à 11 : 59 – Rapport 12 à 16 : 60

La séance est ouverte à : 18h40

La séance est levée à : 20h45

RELEVES DE DECISIONS**INSTITUTIONNEL****Rapport n°1 : Désignation secrétaire de séance**

Le conseil communautaire nomme à l'unanimité M. François BONNETAIN comme secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59 Contre : Abstentions :

Rapport n°2 : Approbation procès-verbal du 04 Juillet 2019

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 04 juillet 2019 :

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59 Contre : Abstentions :

Rapport n°3 : Nomination des nouveaux représentants pour la commune de Bray

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide valider la nomination des délégués communautaires pour Bray comme suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Bray	Bruno CORNIER	Bertrand LEVEQUE

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59 Contre : Abstentions :

RAPPORT N°4 – Modification des délégués CLECT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les modifications des représentants de la CLECT comme suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
BRAY	M. Bruno CORNIER	M. Bertrand LEVEQUE
MAZILLE	M. Jean-Marc CHEVALIER	Jacques BOURGEOIS

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°5 – Modification des délégués SIRTOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les modifications des représentants du SIRTOM comme suit :

Commune	Titulaires	Suppléant
BRAY	M. Bruno CORNIER	M. Bertrand LEVEQUE
CORTEVAIX	Jean-Paul BLANC Ghislaine ALLEX	Pascal LAMBOEUF

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

FINANCES

RAPPORT N°6 : Pacte de solidarité financières et fiscale – Attribution de fonds de concours

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux communes les fonds des concours suivants :

Fonds de concours en fonctionnement

Commune de Saint Martin La Patrouille

Somme disponible : **2 168.00 €** (pacte 2017)

Projet : Fonctionnement et entretien de la voirie communale pour 36 565.50 € TTC

Financement :

Département : 4 720.00 €

Fonds de concours 2017 : 2 168.00 €

Autofinancement : 29 677.50 €

Commune de Chissey Lès Mâcon

Somme disponible : **8 906.00 €** (pacte 2019)

Projet : Fonctionnement d'un équipement pour 38 000 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2019 : 8 906.00 €

Autofinancement : 29 094.00 €

Commune de Bray

Somme disponible : **6 729.00 €** (pacte 2019)

Projet : Fonctionnement de l'équipement de voiries et bâtiments pour 28 771.39 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2019 : 6 729.00 €

Autofinancement : 22 042.39 €

Commune de Sivignon

Somme disponible : **6 325.00 €** (pacte 2019)

Projet : Fonctionnement de l'équipement de voiries et bâtiments pour 7 634.00 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2019 : 1 130.50 €

Autofinancement : 6 503.50 €

Commune de Jalogny

Somme disponible : **11 457.00 €** (pacte 2019 + reliquat pacte 2018)

Projet : Fonctionnement de l'équipement de voiries et bâtiments pour 12 937.75 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2018 : 1 100.00 €

Fonds de concours 2019 : 4 057.00 €

Autofinancement : 7 780.75 €

Commune de Chiddes

Somme disponible : **3 378.00 €** (pacte 2019)

Projet : Fonctionnement de prestations de voirie pour 9 218.00 € TTC

Financement :

Fonds de concours 2019 : 3 378.00 €

Autofinancement : 5 840.00 €

Fonds de concours en investissement

Commune de Flagy

Sommes disponibles : **10 004.00 €** (pacte 2018 et 2019)

Projet : Réfection de la voirie communale pour 32 709 € HT

Financement :

Département : 4 800.00 €

Fonds de concours 2018 : 5 021.00 €

Fonds de concours 2019 : 4 983.00 €

Autofinancement : 17 905.00 €

Commune de Saint Clément Sur Guye

Sommes disponibles : **9 341.00€** (pacte 2018 et 2019)

Projet : Réfection et sécurisation de la voirie de la commune pour 18 174 € HT

Financement :

- Amendes de police : 3 240.00 €
- Fonds de concours 2018 : 4 565.00 €
- Fonds de concours 2019 : 2 902.00 €
- Autofinancement : 7 467.00 €

Commune de Cortambert

Somme disponible : **9 228.00€** (pacte 2019)

Projet : Travaux de voirie pour 24 789 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 9 228.00 €
- Autofinancement : 15 561.00 €

Commune de Château

Sommes disponibles : **16 803.00€** (pacte 2018 et 2019)

Projet : Travaux de restauration murs de soutènement pour 58 104 € HT

Financement :

- Subventions : 3 000.00 €
- Fonds de concours 2018 : 8 513.00 €
- Fonds de concours 2019 : 8 290.00 €
- Autofinancement : 38 301.00 €

Commune de Sailly

Somme disponible : **3 269.00€** (pacte 2019)

Projet : Travaux de voirie pour 32 270.40 € HT

Financement :

- Département : 4 800.00 €
- Fonds de concours 2019 : 3 040.00 €
- Autofinancement : 24 430.40 €

Commune de Massilly

Somme disponible : **13 616.00€** (pacte 2019)

Projet : Rénovation des bâtiments scolaires pour 38 404.46 € HT

Financement :

- DETR : 11 521.00 €
- Département : 11 521.00€
- Fonds de concours 2019 : 7 680.00 €
- Autofinancement : 7 682.46 €

Commune de Massilly

Somme disponible : **13 616.00€** (pacte 2019)

Projet : Achat d'une tondeuse pour 4 382.50 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 2 000.00 €
- Autofinancement : 2 382.50 €

Commune de Massilly

Somme disponible : **13 616.00€** (pacte 2019)

Projet : Reprise du mur de l'église et des regards pour 800.00 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 400.00 €
- Autofinancement : 400.00 €

Commune de Donzy-Le-Pertuis

Somme disponible : **5 007.00€** (pacte 2019)

Projet : Restauration de l'église pour 13 586.00 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 5 007.00 €
- Autofinancement : 8 579.00 €

Commune de Sivignon

Somme disponible : **6 385.00€** (pacte 2019)

Projet : Travaux de voirie pour 13 827.00 € HT

Financement :

- Département : 3 318.00 €
- Fonds de concours 2019 : 5 254.50 €
- Autofinancement : 5 254.50 €

Commune de Jalogny

Somme disponible : **11 457.00 €** (pacte 2019 + reliquat pacte 2018)

Projet : Travaux de voirie pour 22 210.00 € HT

Financement :

- Département : 4 800.00 €
- Fonds de concours 2019 : 6 300.00 €
- Autofinancement : 11 110.00 €

Commune de Sainte-Cécile

Somme disponible : **7 541.00 €** (pacte 2018)

Projet : Travaux de voirie pour 19 660.73 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 7 541.00 €
- Autofinancement : 12 119.73 €

Commune de Saint-André-Le-Désert

Somme disponible : **11 268.00 €** (pacte 2019)

Projet : Ameublement et équipement de la salle communale pour 18 033.33 € HT

Financement :

- Fonds de concours 2019 : 9 016.00 €
- Autofinancement : 9 017.33 €

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°7 : Très Haut Débit : Annulation de la contribution financière de la CCC : avenant avec le CD 71 et remboursement anticipé de l'emprunt

L'Etat a rendu possible les appels à candidature sur fonds privés pour le déploiement de la fibre sur les secteurs non-couverts et le Conseil Départemental a retenu la société COVAGE pour la deuxième phase des travaux.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental s'est engagé à rembourser les dix Communautés de Communes qui avaient cofinancé la phase 1 par le biais d'un avenant à la convention initiale.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la présidente à :

- signer l'avenant à la convention avec le Conseil Départemental permettant le remboursement de la contribution financière de la Communauté de Communes du Clunisois,
- rembourser par anticipation l'emprunt de 1,9 M € contracté auprès de la Caisse d'épargne en 2018 pour une durée de 30 ans,
- autoriser la présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

ENVIRONNEMENT

RAPPORT N°8 : Avis sur la demande de dissolution du SIVOM du Bassin Versant de la Petite Grosne

En sa qualité de membre, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la dissolution du SIVOM du Bassin versant de la Petite Grosne, étant précisé que le silence du conseil vaut avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- refuser la fin de l'exercice des compétences du SIVOM du bassin versant de la Petite Grosne au 31/12/2019, pour une dissolution en 2020 lorsque les conditions seront réunies ;
- autoriser la présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

DIT que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée au SIVOM de la Petite Grosne.

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

ECONOMIE

RAPPORT N°9 – Zone de la Gare – Vente d'un terrain

L'entreprise de transport « les Voyages Clunyois », située à Cluny, est en recherche d'un terrain pour pouvoir développer son activité. Son responsable, Monsieur Yoann COTTE, a sollicité les services de la Communauté de Communes afin d'acquérir une parcelle de 3 270m².

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la vente d'une parcelle d'environ 3 270m², à border sur la parcelle AK192, de la Zone d'activités de la Gare, à l'entreprise « Voyages Clunyois »,
- demander le versement d'un acompte de 10% à la signature du compromis,
- fixer les conditions suspensives suivantes à la vente : obtention par l'acquéreur des prêts bancaires et du permis de construire. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'acte authentique de vente ne pourra être signé, et l'acompte sera remboursé à l'acquéreur,
- autoriser la Présidente à faire procéder au bornage du terrain par un géomètre,
- autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte afférent à cette vente.

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 58

Contre :

Abstentions : 1

Arrivée de Claude GRILLET.

RAPPORT N°10 – Pôle d'alimentation locale – résultat de la consultation des entreprises

Suite à l'actualisation du plan de financement adopté par le Conseil Communautaire le 12 juillet 2019, et à la consultation des entreprises pour le pôle d'alimentation locale, comprenant le laboratoire de transformation alimentaire et la Laiterie Bernard, les entreprises suivantes ont été retenues :

Laboratoire de transformation alimentaire

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant
1	Terrassements – VRD	SAS Sivignon TP	79 988€
2	Gros œuvre	SIMONATO	123 000€
3	Charpente-bardage bois	SAS SMJM	110 600€
4	Etanchéité	DAZY	47 000€
5	Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie	ETS LUCENET SAS	39 952€
6	Faux plafonds démontables	MCP	7000€
7	Carrelage	MARTIN LUCAS SAS	57 877,87€
8	Panneaux industriels – équipements frigorifiques et de cuisine	SAS PERRIER André	212 904,09€
9	Electricité	DUCLUT	40 000€
10	Chauffage – ventilation-plomberie-sanitaire	BOUILLOT	151 414,41€
TOTAL			868 681,53€

Laiterie Bernard

Lot	Entreprises	Prix
1 Maçonnerie-Carrelage	Thierry Fauchon	36 045,27€
2 Menuiserie – Panneaux / Frigo	SERIA	90 000€
3 Plomberie-sanitaire-ventilation	Ent. Aguilar	8 375,15€
4 Electricité	Serge Marsovique	19 515,09€
TOTAL		153 935,51

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la Présidente à attribuer et notifier les différentes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- autoriser la Présidente à solliciter un emprunt à hauteur de 300 000 € pour la réalisation de ces opérations,
- autoriser la présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Serge Marsovique ne prend pas part au vote

Nombre de votes exprimés : 58 Pour : 58

Contre :

Abstentions :

RAPPORT N°11 : Réhabilitation du bâtiment industriel de la Zone Artisanale de la Courbe

Dans le cadre des projets liés à l'avenant de la convention TEPCV (territoire à énergies positives) liant la Communauté de Communes du Clunisois, le Conseil Communautaire avait autorisé l'acquisition d'un bâtiment industriel situé sur la « Zone d'activités de la Courbe », afin d'y accueillir des projets à vocations économique et solidaire.

Le programme de travaux et le budget du projet a été construit avec l'agence technique départementale, selon les modalités suivantes :

Dépenses	-	Recettes	-
Travaux	203574	TEPCV	
Isolation extérieure	92893	Isolation des murs extérieurs laine de bois	40000
Aménagement atelier	8081	Isolation des combles	24000
Aménagement bureaux	60736	Remplacement des menuiseries	24000
Aménagements extérieurs	25050	Éclairage performant	8000
taux de tolérance	16814	Coworking	64 000
Prestation de services	2708		
Assurances	1908	CRBFC travaux	25218
publicité	800	CRBFC mobilier	5000
honoraires	27081		
Maitre d'œuvre	22411		
bureau de contrôle	2802		
coordination sécurité	1868		
imprévus	5562		
Mobilier	10000		
TOTAL	248925	TOTAL	190218
		Solde CCC (20%)	58707

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver l'opération et le plan de financement ci-dessus,
- autoriser la Présidente à consulter, attribuer et notifier les marchés nécessaires à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux évoqués, dans la mesure du budget présenté.
- autoriser la Présidente à solliciter un emprunt à hauteur de 100 000 € pour la réalisation de cette opération,
- autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès du Pôle d'Equilibre Territorial Rural et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, au titre du contrat de territoire.

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

Arrivée de Jean-Pierre MAURICE

ORDURES MENAGERES

RAPPORT N°12 : Convention de financement entre la CCC et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Par délibération du 17 décembre 2018, la communauté de Communes du Clunisois a décidé que soit mise en place, sur son territoire, une Redevance Spéciale Incitative (RSI.) Cette participation financière, voulue dans le cadre d'une équité financière entre les contribuables, sera appliquée aux « gros producteurs » : professionnels, publics et privés, qui ont une production hebdomadaire de

déchets ménagers supérieure à 400 l. Cette mise en place nécessite que les bacs de collecte des déchets qui sont mis à disposition des gros producteurs, ainsi que les camions bennes d'ordures ménagères (BOM) qui vidant ces bacs, soient équipés d'un système d'identification et de lecture / enregistrement qui permette de faire remonter les données nécessaires en vue de la gestion et de la facturation de cette redevance.

Considérant qu'il convient d'établir une convention de financement entre la Communauté de Communes du Clunisois et le SIRTOM

Le conseil communautaire, décide de :

- autoriser la présidente à signer la convention de financement entre la Communauté de Communes du Clunisois et le SIRTOM de la Vallée de la Grosne

Nombre de votes exprimés : 60 Pour : 50

Contre : 3

Abstentions : 7

ENFANCE JEUNESSE PETITE ENFANCE

RAPPORT N°13 : Convention territoriale globale entre la CCC et la CAF- Vote de principe

La caisse d'allocations familiales (CAF) a des champs d'intervention multiples (petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services...), qu'elle décline dans une approche territoriale globale, et qui croisent ceux de la Communauté de Communes du Clunisois.

En tant que partenaire de proximité des collectivités, elle propose une démarche de coopération avec la Communauté de Communes du Clunisois afin que la connaissance du territoire qui est celle de la collectivité et de ses partenaires s'additionne à l'expertise et aux capacités de financement et d'ingénierie de la CAF, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

La convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la communauté de communes.

Cette contractualisation permettrait, à l'issue d'un diagnostic identifiant les caractéristiques et les besoins du territoire ainsi que les possibilités d'optimisation ou de développement de l'offre existante, de préciser les moyens (humains, financiers, partenariaux...) déployés par la CAF pour soutenir la Communauté de Communes dans sa démarche.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- valider un Vote de principe sur l'engagement de mener un travail partenarial avec la CAF, associant les partenaires locaux, en vue de conclure une convention territoriale globale qui sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire,
- autoriser la présidente à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Nombre de votes exprimés : 60 Pour : 60

Contre :

Abstentions :

ECOLE DE MUSIQUE DE DANSE ET DE THEATRE

RAPPORT N°14 : Complément grille tarifaire : ateliers de danse contemporaine et cours collectifs adultes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- créer un stage de danse contemporaine,
- élargir les cours collectifs adultes à toutes les disciplines,
- valider les tarifs comme suit :

Régime	HAB CCC	HAB Hors CCC
Stage de danse		
Tarif pour 6 cours de danse	90 €	95 €
Frais d'inscription	20 €	25 €
Tarif total stage de danse	110 €	120 €
Cours en pédagogie de groupe (pour adultes)		
Tarifs annuel	382 €	402 €

Nombre de votes exprimés : 60 Pour : 60

Contre :

Abstentions :

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°15 : Modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de s'adapter aux évolutions des besoins de la collectivité,

TEPOS :

- Suite à éligibilité du projet de la CCC présenté à l'appel à projet « Vélos et Territoires » lancé par l'Ademe / Région (selon vote en conseil communautaire du 11/02/2019 - délibération n°13-2019) : Création au 01/12/2019 d'un poste de chargé de mission « mobilité durable » - 0.8 ETP – Attaché

EMDT :

- Suite à réussite à concours : stagiairisation à compter du 1/10/19 de 3 Assistants d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, précédemment contractuels :
 - o 0.6 ETP (danse) (NB : hausse d'heures du fait du remplacement d'heures d'un agent en disponibilité)
 - o 0.2 ETP (percussions)
 - o 0.13 ETP (guitare Joncy)
- Suite à réussite à concours : suppression d'un poste d'AEA - 1 ETP - et création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique chargé de la Direction d'un établissement d'enseignement artistique - 1 ETP

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- approuver les modifications du tableau des effectifs présenté en séance
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget,

Nombre de votes exprimés : 60 Pour : 60 Contre : Abstentions :

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

TOURISME

RAPPORT N°16 : Taxe de séjour 2020

Considérant le bilan de la tarification applicable en 2019, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2019 pour l'année 2020.

Types d'hébergements	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Palaces	4 €	4 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	4 €	4 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,90€	1,90€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.30€	1.30€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes	0.80 €	0.80 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances sans classement	3% tarif nuitée	3% tarif nuitée
Meublés de tourisme et hébergements sans classement	3% tarif nuitée	3% tarif nuitée
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60€	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €

Nombre de votes exprimés : 60 Pour : 60 Contre : Abstentions :